



Plan accompagnement prioritaire

Par **ESTEBAN1**, le **17/03/2010** à **18:37**

Bonjour,

Cadre en grande distribution depuis 1998.

Mon directeur vient de m'annoncer, suite aux difficultés de chiffre de 2009, qu'il allait me rédiger un PAP (pla d'accompagnement prioritaire), puis faire le point dans 3 mois.

Je sais par expérience que ces PAP vous accompagne vers la sortie. Puis le refuser ?

Comment va réagir mon employeur ? quel recours peut t-il avoir ?

Merci